

### La constitution

Certains de l'opposition n'ont vraiment pas raison de se sentir outragés. Si le Parlement ne tenait nullement compte du mode démocratique de représentation, comme nous le faisons aux conférences des premiers ministres où chaque province a un apport égal, il ne pourrait pas se justifier ou justifier sa façon d'agir qui serait incompatible avec la représentation proportionnelle.

Pour préciser ma pensée, je rappellerai aux députés qu'il y a environ 123,000 Canadiens dans l'Île-du-Prince-Édouard et qu'il y en a plus de huit millions en Ontario. Nous savons tous le déséquilibre qui existe entre les provinces sur le plan de la population. Pourtant, pour des raisons historiques, on a toujours accordé une importance égale à tous les premiers ministres provinciaux lors des conférences fédérales-provinciales. Malgré le fait qu'ils aient été sur un pied d'égalité, ils n'ont jamais pu s'entendre. Les députés élus à cette trente-deuxième législature doivent donc assumer leur responsabilité et s'acquitter des fonctions de toute assemblée démocratiquement élue et représentative de la population du Canada. Ils doivent rapatrier au Canada une constitution modifiée.

**Des voix:** Bravo!

**M. Ferguson:** J'espère que les députés vont agir comme des Canadiens logiques avec eux-mêmes et répondre unanimement comme les députés l'ont fait le 9 mai dernier lorsque le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) a présenté la motion suivante:

Que le Parlement du Canada soumette une adresse à Sa Majesté la Reine Elisabeth priant Sa Majesté qu'il lui plaise de faire présenter un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni, tendant à permettre la modification au Canada de la constitution du Canada.

● (1520)

Il suffit d'étudier les discussions et les débats qui devaient aboutir à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et qui se sont tenus avant la Confédération pour se rendre compte du fait qu'il y avait pas à l'époque de consentement unanime. C'était alors les députés de l'ouest du Canada, ou du Haut-Canada, qui, pour la plupart, voulaient aller de l'avant. L'honorable George Brown, qui, dans sa jeunesse, possédait des biens dans la ville de Bothwell situé dans la circonscription que représente maintenant le député de Kent (M. Bossy), est un de ceux qui s'est employé à obtenir que les parties opposées se mettent d'accord pour rédiger l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Je signale en passant que ma circonscription comprend maintenant un secteur qui faisait auparavant partie de la circonscription de Kent.

George Brown est arrivé d'Écosse en 1843, à l'âge de 25 ans. A Toronto, il a fondé le journal *The Banner* qui devint par la suite *The Globe*. Il en était à l'époque l'éditeur et le rédacteur. Il fut élu à l'Assemblée législative du Canada pour la première fois en 1851 et il a défendu le principe de la représentation proportionnelle à la population et l'union des provinces.

En 1861, M. Brown a dû quitter l'arène politique pour des raisons de santé mais, une fois remis, deux ans plus tard, soit en 1863, il est revenu à l'Assemblée législative en tant que représentant de la circonscription d'Oxford. Mais il s'est alors trouvé dans une impasse. Les conservateurs du Québec, sous Cartier, et les réformistes du Haut-Canada ne pouvaient s'entendre. L'impasse a persisté pendant toute la session d'au-

tomne, sans qu'il semble possible d'en sortir. Mais Brown, agissant à titre de simple député, a proposé une nouvelle façon de procéder. Il a en effet proposé qu'un comité spécial soit chargé d'examiner de façon impartiale les problèmes que connaissaient les diverses régions du Canada et de recommander les meilleures solutions. Son seul but, à l'époque, était de sortir de l'impasse constitutionnelle. Il fut nommé président du comité spécial qui était composé de députés importants de tous les partis. Le 14 juin, le comité fit savoir au Parlement qu'il existait un «sentiment général» en faveur d'un «régime fédératif».

Lord Monck, gouverneur-général pendant les années de la confédération, déclarait que «George Brown était l'homme dont la conduite rendait le projet de confédération réalisable». Le 3 février, M. Megarry, l'actuel éditeur du *Globe and Mail* a décrit les efforts de George Brown à la Royal Commonwealth Society, de Londres, dans les termes que je cite:

Notre journal, *The Globe*, fut fondé il y a 137 ans par George Brown, l'un des architectes de la confédération canadienne. Sans lui, sans son dévouement politique persistant, les colonies de l'Amérique du Nord britannique ne se seraient jamais associées.

Comment ne pas m'enorgueillir de ce que rapporte l'histoire au sujet de l'honorable George Brown, qui autrefois représentait une partie de ma circonscription, qui fut le fondateur et éditeur du *Globe*, cet homme qui avait foi dans le Canada et fut l'un des architectes de l'union première de ces quatre provinces.

Mais en lisant le discours que l'éditeur actuel a prononcé le 3 février dernier devant la Royal Commonwealth Society de Londres, je constate que plus loin, il a ajouté ceci:

Notre nation n'est âgée que de 114 ans. Par rapport aux autres membres du Commonwealth, nous en sommes encore à l'adolescence.

**M. Peterson:** Balivernes!

**M. Ferguson:** Les Canadiens qui ont lu ce discours ont dû être plutôt étonnés. En réalité, M. Megarry disait que le Canada manquait de maturité. L'éditeur actuel du *Globe and Mail* est le successeur de M. George Brown en un sens seulement, car il ne fait pas confiance au Canada et ne lui voit aucun avenir en tant que pays doté de l'un des meilleurs régimes d'assistance sociale au monde. Le Canada est un pays qui veille au bien-être des citoyens du troisième âge et des nécessiteux, qui figure au nombre des quatre exportateurs nets de produits alimentaires et qui, au regard d'autres pays industrialisés, a créé le plus d'emplois dans la dernière décennie. Le niveau de vie des Canadiens est l'un des plus élevés du monde et notre pays tâche de régler à l'amiable les grands différends qui surviennent et qui ont plongé d'autres pays dans la guerre.

Les difficultés et les événements survenus au fil des années dans les autres pays du Commonwealth, et même les divergences d'opinions qui ont opposé les diverses régions des îles Britanniques même m'incitent à signaler respectueusement à la Chambre des communes que la nation canadienne a déjà atteint la maturité. Le Canada est en pleine maturité et en mesure de décider par voie démocratique, au Parlement canadien, du contenu de la résolution dont nous sommes saisis, à savoir d'une constitution et d'une charte des droits faite au Canada pour tous les Canadiens.